

Félicitations à :

Milan GOBETTI
né à NANCY le 1er février 2019
Jade CHAFFIN
née à NANCY le 17 mars 2019
Iris PARMENTIER
née à NANCY le 2 avril 2019
Eléonore GAUTHIER
née à NANCY le 26 avril 2019
Lucien EVAIN CAILLE
né le 26 mai 2019
Evie BOUVIER
née le 10 juin 2019

Christophe FELDER et Cindy GOLLER
mariés le 15 juin 2019
Mathieu HAPFER et Emilie GIROD
mariés le 22 juin 2019

Regrets pour :

Christelle KNAFF
décédée le 30 mars 2019
Albert CHAMBON
décédé le 31 mars 2019
Jeanne MOTEL
décédée le 6 mai 2019
Emilia VINOT
décédée le 15 août 2019

Bienvenue à :

Hervé VOILLOT
Jocelyne A VILLA
Maxime BERSON et Emeline REMY
Anthony et Manuella BOURA et leur fille
Julien MIATTA
Romain GIROT
Mayeul LEROY

Retrouvez tous les numéros du Petit Craonnais en format pdf sur notre site :
<http://www.haroue.fr/pcaonnais.htm>

Bibliothèque

les mardis de 17H à 18H30 & les mercredis de 14H00 à 15H30

Les numéros utiles

Mairie : 03 83 52 40 12

SAMU : 15 - Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17

Centre de Secours d'Haroué : 03 83 52 45 72

Gendarmerie d'Haroué : 03 83 52 40 13

ENEDIS (sécurité - dépannage) : 0810 333 054

Maison de Santé Pluridisciplinaire : 03 54 17 00 50

ASAPA : 03 83 52 49 29

ADMR : 03 83 32 48 74

Ambulances du Saintois : 03 83 52 40 03 - 06 15 29 33 47



Le Petit Craonnais

Bulletin municipal

Septembre 2019



LES BRIOCHES DE L'AMITIÉ

Les brioches de l'amitié au profit de l'AEIM,
vous seront proposées
les **vendredi 11 et samedi 12 octobre 2019**
Merci pour votre accueil

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

mercredi 25 décembre, avancé au **mardi 24**
mercredi 1er janvier, avancé au **mardi 31 décembre**
Merci de sortir vos conteneurs le lundi soir

LE REPAS DES SENIORS

aura lieu le samedi 30 novembre 2019

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux arrivants de plus de 18 ans
doivent s'inscrire sur les listes électorales

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, garçons et filles, de 16 ans ou atteignant cet âge dans
l'année doivent se présenter à la mairie pour y être recensés.

LES DIPLÔMÉS

Les jeunes gens ayant obtenu un diplôme (BAC, BEPC, BEP, CAP) doivent se
faire connaître afin d'être récompensés.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR

le 2ème jeudi de chaque mois
de 14 heures à 17 heures
à la mairie de Haroué

TENEZ VOUS INFORMÉS DE TOUT CE QUI SE PASSE À HAROUÉ ET RECEVEZ LES ACTUALITÉS EN DIRECT !
Pour vous inscrire à notre lettre d'information ou nous informer d'un événement,
envoyez un courriel à l'adresse suivante : actus@haroue.fr

INITIATION À L'INFORMATIQUE

LA CONFÉRENCE
DES FINANCEURS

DE LA PRÉVENTION
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE

EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Restez en contact avec vos proches!

PARTICIPEZ A UNE JOURNÉE D'INITIATION A L'INFORMATIQUE & INTERNET



JOURNÉE GRATUITE

Vendredi 11 Octobre 2019

de 9h00 à 16h30

Pour les + de 60 ans et les **DEBUTANTS**



dans le Saintois

Salle Polyvalente
Place du colonel CAYE
54740 HAROUÉ



Petit Déjeuner offert et déjeuner « **tiré du sac** » sur place

CONTACT & INSCRIPTION* :

Chargée de mission pour le collectif
Mme PETIT - 07 86 45 55 75

* nombre de places limitées



ENEDIS COMMUNIQUE

AVIS A LA POPULATION

DT DICT

Pour TOUS Travaux à proximité de lignes électriques (domaine privé ou public)
Une DT-DICT est obligatoire.

DT = (déclaration de travaux)

DICT = (déclaration intention de commencement de travaux)

via le guichet unique

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr - (Assurez-vous de la réception de votre récépissé).

Contacter les services d'Enedis au 03.83.95.24.31 (pour toute question)



ELAGAGE

« Vous souhaitez élaguer vos arbres en domaine privé, ces derniers dépassent sur le domaine public !!... »

Il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue.

Attention, ces derniers doivent réaliser une DT DICT avant d'entreprendre les travaux d'élagage.

Pour information :

En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou locataire (en tant que gardien de la ligne) est présumé responsable des dommages causés à la ligne. Enedis pourra lui demander réparations des préjudices subis. En cas de chute d'arbre et dans certains cas, le propriétaire peut voir sa responsabilité civile et pénale engagée par Enedis si cela occasionne des dégâts matériels et ou humains.